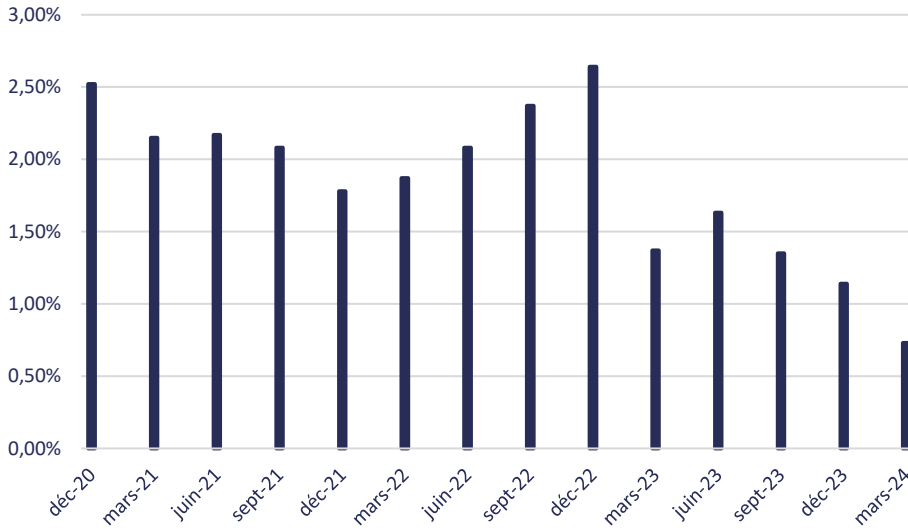


Rendements trimestriels



Composée annuelle	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	10 ans
Fonds Prêts Privés Eterna	4,94%	6,81%	7,25%	N/A	N/A	N/A

Annuelle	AAD	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Fonds Prêts Privés Eterna	0,73%	5,61%	9,25%	8,43%	N/A	N/A	N/A	N/A

* Performances nettes de tous frais

Gestionnaire principal:

Gestion de Placements Eterna

Date de création

Septembre 2020

Objectif de placement

Le fonds de Prêts Privés Eterna cherche à procurer à ses détenteurs un taux de rendement courant élevé et stable par l'entremise de prêts privés à taux variable dans le secteur immobilier québécois. Le rendement visé net est entre 7 % et 8 %.

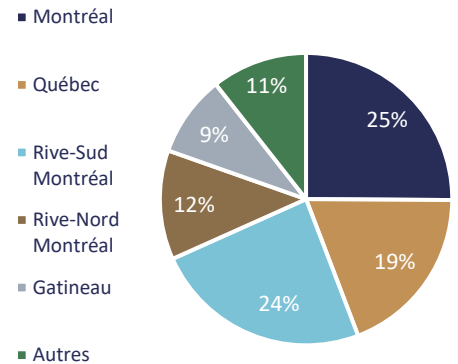
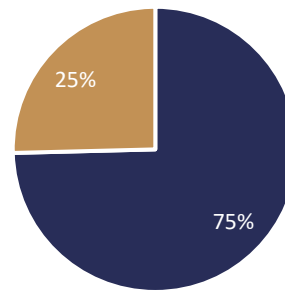
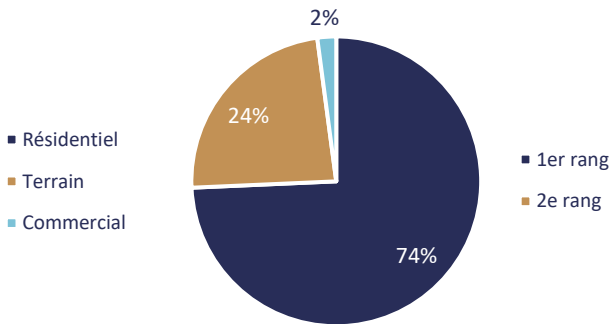
Stratégie d'investissement

Investir dans le développement immobilier résidentiel et commercial tels que la rénovation, la construction d'immeubles et les terrains en développement par l'intermédiaire de sociétés externes qui concentrent leurs activités dans l'administration de prêts privés.

Types de financement*

Rang des prêts*

Localisation*



* Au 31 décembre 2023

La performance est calculée sur une base nette des frais de gestion, d'exploitation, de transaction et administratifs. Les rendements passés ne permettent pas nécessairement de prévoir les rendements futurs. Ce document est destiné à un usage personnel seulement. Les informations et les opinions qui y sont exprimées sont sujettes à changement selon les conditions du marché ou toute autre conjoncture. Les points de vue exprimés sont offerts à titre informatif et aucune prise de décision de placements ne devrait reposer sur ces derniers. Ce document ne doit en aucun cas être considéré ou utilisé aux fins d'offre d'achat de parts dans un fonds ou de toute autre offre de titres, quelle que soit la juridiction. En aucun cas, ce document ne peut être reproduit en tout ou en partie, sans avoir obtenu la permission écrite préalable de Gestion de placements Eterna. Les fonds communs de placement de Gestion de placements Eterna sont destinés seulement à des «investisseurs qualifiés» tels que définis dans la Norme canadienne 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription. Les investissements dans les fonds communs de placement ne sont pas assurés par la Société d'assurance dépôt du Canada ni par tout autre assureur public et ne sont pas garantis par Gestion de placements Eterna ou une société liée à cette dernière.